



SAULDRE ET SOLOGNE

Communauté de Communes

L'an deux mille vingt-quatre, le vingt-six février à dix-neuf heures, les membres du Conseil de la Communauté de Communes Sauldre et Sologne, convoqués le 20 février deux mille vingt-quatre, se sont réunis en salle du conseil municipal d'Aubigny-sur-Nère sous la présidence de Madame Laurence RENIER, Présidente.

Séance du lundi 26 février 2024

Délibération n°2024-02-014

Approbation de la convention de groupement pour les déchets abandonnés

Conseillers en exercice : 36

Conseillers présents : 23

Pouvoirs : 6

Conseillers titulaires présents : Mme Anne CASSIER, Mme Laurence RENIER, M. François GRESSET, M. Sylvain DUVAL, Mme Florence LEDIEU, Mme Catherine DOGET, Mme Cécile ABDELLALI, M. Olivier JACQUINOT, Mme Lucile GROUSSEAU, M. Emmanuel BOULET-BENAC, M. Pascal MARGERIN, M. Lionel POINTARD, Mme Denise SOULAT, Mme Dominique TURPIN, M. Gilles FEVRE, M. Hugues DUBOIN, M. David DALLOIS, M. Bernard DAUTIN, M. Frédéric BOUTEILLE, M. Alain URBAIN, M. Jean-Marc RUIZ, M. Nicolas MOREAU et M. Jean-Yves DEBARRE.

Pouvoirs : M. Pierre LOEPER a donné pouvoir à Mme Anne CASSIER, M. Pascal VILAIN a donné pouvoir à Mme Laurence RENIER, M. Didier RAFFESTIN a donné pouvoir à M. Sylvain DUVAL, M. Xavier ADAM a donné pouvoir à M. Olivier JACQUINOT, M. Daniel GAUTIER a donné pouvoir à M. David DALLOIS, M. Marc GOURDOU a donné pouvoir à M. Jean-Marc RUIZ.

Absents : Mme Sophie ESPEJO, Mme Elvire SERRE-SANCHEZ, M. Alexandre CERVEAU, M. Joël COULON, M. Bernardino ADDIEGO, M. Marc-Antoine BAILBY et M. Philippe RAGOBERT.

Secrétaire de séance : M. François GRESSET

A la demande de l'Eco-organisme CITEO et en complément la délibération n°2023-12-119 du 18/12/2023 autorisant la Présidente à signer la convention de Lutte contre les Déchets Abandonnés (LDA) en lieu et place de ses communes membres, une convention de groupement permettant de formaliser les relations entre les parties doit être établie.

La convention de groupement est conclue entre la CDC Sauldre et Sologne et les communes ayant délibéré pour être représentées par cette dernière soit :

- Aubigny sur Nère
- Argent sur Sauldre
- Blancafort
- Brinon sur Sauldre
- Clémont
- La Chapelle D'Angillon

Envoyé en préfecture le 29/02/2024

Reçu en préfecture le 29/02/2024

Publié le

ID : 018-200000933-20240229-2024_02_014-DE

S'LO

- Presly
- Sainte Montaine

Les communes n'ayant à ce jour pas délibéré pourront être intégrées plus tard par voie d'avenant.

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu la demande de CITEO pour compléter le dossier de demande de subvention dans le cadre de la lutte contre les déchets abandonnés,

Vu l'avis favorable de la Commission des finances du 19 février 2024,

Le Conseil communautaire, après en avoir délibéré à l'unanimité :

Article 1 : APPROUVE la convention de groupement, ci-annexée.

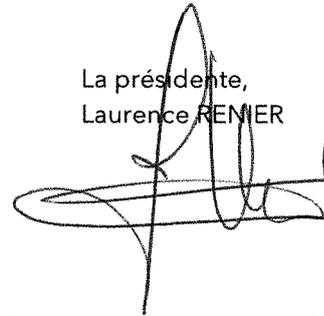
Article 2 : AUTORISE la Présidente à signer ladite convention ou tout acte afférent à la présente décision.

Pour extrait conforme

Le secrétaire de séance,
François GRESSET



La présidente,
Laurence RENIER



Certifié exécutoire par Madame la Présidente, compte tenu de la transmission en préfecture, le 29/02/2024 et de sa publication sur le site internet de la Communauté de communes.